

Plan d'Occupation des Sols secteur Nord - Approbation de la révision

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 25 juin 1990, la Ville de Besançon a engagé la mise en révision du POS Ouest et Nord et du POS Nord (partie Est et partie Ouest), regroupés en un seul POS, le POS Nord.

Le champ territorial du POS Nord comprend les quartiers de Châteaufarine, Planoise, Saint-Ferjeux - Rosemont, les Montboucons, Montrapon, Palente - Orchamps. En résumé, il concerne l'Ouest et le Nord du territoire bisontin.

La motivation principale de la révision vient de la nécessité de créer des réserves foncières dans le cadre de la mise en place de la future ZAC du Parc Scientifique et Industriel, dont la concertation préalable a été engagée par décision du Conseil Municipal du 10 avril 1995.

Les études d'urbanisme ont été conduites par le service urbanisme. Le projet de révision dans son ensemble prévoit une augmentation du zonage 1NA et donc une diminution des zones NC et ND et la limitation du zonage NB, correspondant à l'habitat diffus. Dans un souci d'une meilleure organisation rationnelle de l'espace, il est important de limiter ce type d'habitat individuel dans des quartiers où l'assainissement est souvent individuel. Il convenait également à cette occasion de tenir compte des observations formulées par les habitants ces dernières années concernant les demandes ponctuelles.

Le groupe de travail prévu par le code de l'urbanisme a été associé à la réflexion. Ce groupe de travail était composé des services de l'Etat désignés par M. le Préfet, des personnes publiques : Conseil Régional et Conseil Général et les chambres consulaires : Chambre de Métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs et Chambre d'Agriculture.

Le groupe de travail a approuvé la révision du POS secteur Nord par un vote à la majorité le 26 octobre 1994. Par conséquent, et conformément à l'arrêté de M. le Maire du 26 janvier 1995, le projet de révision du POS Nord a été mis à l'enquête publique du 6 mars au 6 avril 1995. Le Président du Tribunal Administratif a désigné M. Henri BRIOT, géomètre-expert honoraire, domicilié à Pontarlier, en qualité de commissaire-enquêteur. L'enquête s'est déroulée à la Mairie du 6 mars au 6 avril 1995.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire-enquêteur a reçu 33 observations ponctuelles précisées dans son rapport. Il a souhaité répondre favorablement à 12 demandes, propositions suivies par la Ville. Par ailleurs, aucune opposition majeure ne s'est manifestée. M. BRIOT fait observer, dans son rapport, que :

«le travail en amont a été bien fait tant au niveau des contacts avec la population, qu'au niveau de la réflexion sur les objectifs à atteindre. En effet, la création de vastes zones 1NA avec droit de préemption urbain, de part et d'autre de la future voie des Montboucons, n'a soulevé aucune protestation lors de l'enquête publique. La population, dans son ensemble, a compris tout l'intérêt que présentait le POS pour l'avenir de Besançon, principalement par la création de réserves foncières situées de part et d'autre de la voie dite des Montboucons.»

M. BRIOT a donc rendu des conclusions favorables à la révision du POS Nord. Par conséquent, et conformément à l'article R 123.12 du code de l'urbanisme, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la révision du Plan d'Occupation des Sols, secteur Nord.

Cette révision ne deviendra exécutoire qu'après l'accomplissement des mesures de publicités suivantes :

- affichage de la présente délibération pendant un mois en Mairie, aux lieux habituels,
- mention insérée dans l'Est Républicain (édition du Doubs) et La Terre de Chez Nous.

M. NACHIN : On crée un parc scientifique et technologique dans le secteur qui va être traversé par la future autoroute urbaine ! Pour cette raison je ne voterai pas cette proposition.

M. LE MAIRE : Vous êtes contre le parc scientifique ou contre la voie ?

M. NACHIN : Tu sais très bien que je suis pour le parc scientifique dont je regrette qu'il n'ait pas démarré plus vite et qu'il en soit au point où il en est actuellement, mais tu sais très bien également que je suis contre cette voie urbaine. Pourquoi ne pas faire passer la voie urbaine dans le futur parc de Planoise pendant que vous y êtes ?

M. PONÇOT : Je voudrais simplement rappeler à M. NACHIN que toute activité nécessite qu'on s'y rende très rapidement et que les industriels nous demandent tous d'être tout près des grandes voies de communication, y compris les cliniques d'ailleurs, et on ne nous fera pas le reproche d'implanter des cliniques près du futur contournement car il nous est demandé où passe le contournement afin de choisir un terrain à proximité immédiate.

M. NACHIN : C'est un problème extrêmement important et l'argument que tu donnes, Jean, n'est pas du tout convaincant car on sait très bien que les cliniques sont des entreprises commerciales avant toute chose et que leur intérêt est d'être implantées à proximité d'une voie autoroutière afin qu'on les voie le mieux possible, sans s'intéresser à la qualité de vie des malades. Je ne parle pas là de la clinique qui va se construire à l'initiative de la MGEN et de la Mutualité.

M. LE MAIRE : On ne connaît pas les arguments avancés pour l'implantation de la clinique Saint-Vincent à cet endroit, à proximité de l'autoroute, selon l'expression d'André NACHIN.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (un Conseiller ayant voté contre et deux s'étant abstenus), approuve la révision du POS secteur Nord.